Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20261022-2026_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2026

Le lundi 19 octobre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à M. E. CARIO), Mme VÉRON Sandrine (procuration à C. DEL COLLE),

Secrétaire de séance : Madame Claudie DEL COLLE

Date de convocation : 14/10/2026
Date de publication : 22/10/2026

Délibération 53/2026 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public pour l'année 2025, établi par les services du SDAEP 22 sur présentation du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public pour l'année 2025, établi par le SDAEP 22.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 22/10/2026 et affichage en mairie le 22/10/2026.